

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 05/10/2020

L'an 2020 et le 5 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
DANEDE Laurent, maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD David, 1 ^{er} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri, 2 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric, 3 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne, 4 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COMTE Bernadette, CM Déléguée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MEURAILLON Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BENOIT Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUTENEGRE Amandine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BUFFARD Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BEYLOT Anthony	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VISSAC Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NEBOUT Sergine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Secrétaire de Séance : M. VERGNAUD David

ORDRE DU JOUR

- A** Enquête publique : Parc éolien de Vervant
- B** Avenant n° 1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du CDG de la FPT de la Charente
- C** Avenant n° 1 à la convention relative au conseil en matière de diététique et hygiène alimentaire au CDG de la FPT de la Charente
- D** Création d'un poste de cuisinier et d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2021
- E** Adhésion au Groupement de commande pour la fourniture de service et d'équipement de 1^{er} secours avec le SDIS de la Charente
- F** Campagne de piégeage des chats errants
- G** Cartographie Cimetière
- H** Désignation des représentants du CNAS
- I** Erreur matérielle Budget Primitif Commune 2020
- J** Décision modificative n° 1 : Intégration du FDAC 2015
- K** Virement de crédit n° 1 : Régularisation ASP Anthony RENET
- L** Virement de crédit n° 2 : Subvention CCAS
- M** Annulation de la subvention du secours catholique
- N** Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 10 juillet 2020, s'il n'y a pas de remarques.

Votants : ...	13
- dont « pour » :	13
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

3 points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- Mise à disposition du lecteur de puces avec le Syndicat Mixte de la Fourrière
- Mise à disposition de la salle polyvalente - Association GO JUMP
- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Votants : ...	13
- dont « pour » :	13
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

Ludovic Haulbert arrive à 20h10.

réf 2020037 : Enquête publique : Parc éolien de Vervant

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'épidémie de coronavirus, l'enquête publique prévue en mars 2020 a été reportée. La procédure a été relancée et l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 ordonnant une enquête publique à la mairie de Vervant, commune d'implantation des éoliennes, sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la Société IEL EXPLOITATION 72 pour la construction et l'exploitation du parc éolien de La Plaine sur le territoire de la commune de Vervant a été affiché en mairie, la commune de Tourriers étant comprise dans le périmètre des 6 kilomètres.

Monsieur le maire présente le dossier.

En application de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre le projet de parc éolien à Vervant.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	
- dont « contre » : ...	7
- dont abstention :	7

réf 2020038 : Avenant n°1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du CDG de la FPT de la Charente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour

proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- D'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020039 : Avenant n°1 à la convention relative au conseil en matière de diététique et hygiène alimentaire au CDG de la FPT de la Charente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative au conseil en matière de diététique et d'hygiène alimentaire conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- D'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	13
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	1

réf 2020040 : Création d'un poste de cuisinier et d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire rappelle que le poste ouvert aujourd'hui au niveau des écoles est un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35h. Actuellement, 2 contrats de 24h sont ouverts temporairement pour couvrir ce poste d'adjoint technique, 1 pour la cuisine et l'autre pour l'entretien des locaux et la surveillance (bus, cour et cantine). Il y a lieu de formaliser les postes.

Monsieur le Maire informe que des offres d'emplois ont été lancées le 3 août 2020 (jusqu'au 2 octobre 2020) pour le recrutement de 2 postes : un poste de cuisinier à 35h et un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20h.

Il y a lieu de créer :

- Un poste de cuisinier à 35h, qui devra réaliser les menus en collaboration avec la diététicienne du CDG 16, confectionner les repas, faire les commandes, les réceptionner, faire l'entretien de la cuisine et du réfectoire, et appliquer la méthode HACCP. Une fiche de poste détaillée sera établie.
- Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20h, pour faire la surveillance du bus, de la cour, du repas puis de faire l'entretien des locaux de l'école. Une fiche de poste détaillée sera établie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ouvrir un poste de cuisinier à 35h hebdomadaire au 1er janvier 2021
- D'ouvrir un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à 20h hebdomadaire au 1er janvier 2021
- De fermer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 35h au 1er janvier 2021

La commission « Affaires scolaires » fera un premier tri dans les candidatures lors d'une première réunion le 15 octobre à 18h30 puis les entretiens de recrutement auront lieu le mercredi 28 octobre toute la journée.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020041 : Adhésion au Groupement de commande pour la fourniture de service et d'équipements de premier secours avec le SDIS de la Charente

David Vergnaud présente le point. La commune a sollicité le service départemental d'incendie et de secours de la Charente (SDIS16) aux fins d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture de services et d'équipements de premier secours.

Cette adhésion permettra d'accéder à des services ou des équipements à prix négocié. L'adhésion est gratuite et les commandes ne sont pas obligatoires. Une première commande avec ce groupement a été faite en septembre 2020 pour équiper les services et l'école de masques chirurgicaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de services et d'équipements de premier secours avec le SDIS16.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020042 : Campagne de piégeage des chats errants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, de nombreux chats errants sont signalés sur la commune. La présence de ces chats, ne possédant pas de propriétaires et n'étant pas identifiés génèrent de nombreuses nuisances. Ces chats ne sont pas vaccinés ni stérilisés ce qui entraîne un accroissement régulier de leur population.

Une convention peut être signée avec le syndicat mixte de la fourrière, afin de procéder à des campagnes de piégeage. Les chats piégés seront vaccinés et stérilisés puis relâchés sur leur lieu de capture. La commune devra désigner un vétérinaire référent qui procèdera à la vaccination et la stérilisation.

L'aide financière apportée par le syndicat est précisé dans la convention, soit 50€ par stérilisation et 25€ par test FEL/FIV (le reste dû à la charge de la commune).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à désigner un vétérinaire référent
- D'autoriser le maire à signer la convention de piégeage des chats errants, et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	9
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	5

réf 2020043 : Cartographie cimetière

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune possède actuellement une carte numérique pour le cimetière avec un suivi des emplacements des concessions et un plan du cimetière. Seulement, dans cette version, les mises à jour numériques ne sont pas possibles et les agents doivent, à chaque vente de concession, matérialiser manuellement les nouveaux emplacements.

Le prestataire informatique Berger-Levrault propose un progiciel « module e.cimetière » pour une durée de 60 mois pour 390€ HT. Les prestations pour la constitution des données sont de 527,50€ HT. Cela permettra de mettre à jour les données du cimetière au fur et à mesure.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de Berger Levrault pour un montant de 917,50€ HT
- Demande le report de la prestation sur 2021

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020044 : Désignation des représentants du CNAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune cotise pour ses agents

au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Cet organisme permet aux agents de bénéficier de certaines aides (prêts divers avantageux, réductions diverses, ...).

Il vous est proposé de désigner :

- Un(e) délégué(e) représentant les élus : David VERGNAUD
- Un(e) délégué(e) représentant les agents : Véronique ARNAUD

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De désigner le représentant élu David VERGNAUD, et agent Véronique ARNAUD au CNAS.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020045 : Erreur matérielle Budget Primitif Commune 2020

Monsieur le Maire informe que la préfecture a signalé une anomalie sur le Budget primitif 2020 (différence de 10€ entre les dépenses et les recettes de fonctionnement).

Il s'agit d'une simple erreur de frappe mais il y a lieu de régulariser. Il fallait lire :

- 3 910€ au 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel au lieu de 3 900€

La modification a déjà été régularisée auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de régulariser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la régularisation ci-dessus.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020046 : Décision modificative n°1 : Intégration du FDAC 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la perception demande de faire l'intégration du FDAC 2015. Ce sont des écritures d'ordre. Mais afin de faire ces écritures, il y a lieu de voter la DM ci-dessous :

Sens	Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
R	238-041	Avances versées sur commande d'Immo Corp.		+ 12 198,02€
R	1323-041	Départements		+ 3 465,64€
D	2151-041	Réseaux de voirie	+ 15 663,66€	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative N°1 ci-dessus.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020047 : Virement de crédit n°1 : Régularisation ASP Anthony RENET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agence de Services et de Paiement vient de constater une anomalie sur le dossier CUI d'Anthony RENET. Il y a lieu de reverser la somme de 3883,33€ (versée 2 fois à tort).

Pour cela, il y a lieu de voter le virement de crédit ci-dessus :

Sens	Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
D	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 884,00€	
D	022	Dépenses Imprévues	- 3 884,00€	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le virement de crédits N°1

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020048 : Virement de crédit n°2 : Subvention CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif, la subvention au CCAS n'a pas été inscrite. Il y a lieu de régulariser tel que :

Sens	Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
D	657362	CCAS	+ 1 000,00€	
D	022	Dépenses Imprévues	- 1 000,00€	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le virement de crédits n°2

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020049 : Annulation de la subvention au Secours catholique

Suite à une erreur de restitution des subventions aux associations, monsieur le maire propose au conseil municipal de régulariser et retirer la décision de subvention affectée au Secours Catholique (montant attribué 150€).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour l'annulation de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la subvention au Secours Catholique.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	2

réf 2020050 : Mise à disposition du lecteur de puces avec le Syndicat mixte de la fourrière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le syndicat mixte de la fourrière propose aux communes adhérentes la mise à disposition d'un lecteur de puces pour identifier les animaux errants (chats et chiens).

Cette mise à disposition est gratuite. L'appareil permettra d'identifier les animaux errants s'ils sont pucés pour les remettre à leur propriétaire, via le site internet « i-cad », avant de mobiliser la fourrière et le syndicat mixte.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention permettant la mise à disposition du lecteur de puces.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	2

réf 2020051 : Mise à disposition de la salle polyvalente - association GO JUMP

Lors du conseil municipal du 24 juin 2019, la commune a décidé de mettre à disposition la salle polyvalente à l'association Go Jump, pour 4 créneaux par semaine, pour une participation annuelle de 150 €.

Or, l'association a modifié ses créneaux (1 par semaine).

Monsieur le maire propose d'ajuster le montant de cette mise à disposition en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De modifier le montant annuel de la mise à disposition de la salle polyvalente, 100€
- D'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition et régler tous les documents administratifs et comptage concernant cette mise à disposition.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020052 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que les programmes de travaux importants lancés en 2019 et 2020 mobilisent fortement la trésorerie de la commune.

Monsieur le Maire propose de procéder à la souscription d'une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire qui sera à désigner.

La durée de la ligne de trésorerie serait de 1 an et le montant sollicité entre 50000€ et 100 000 € (offre taux 0.85 % l'an - coût attendu 250 €).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à souscrire une ligne de trésorerie supérieure à 50000€.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2020053 : Prorogation d'un an : prêt relais n° 5670562

Le conseil municipal vote la réalisation à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 175 000 EUROS destiné à financer l'Avenant de prorogation du C.R. n° 5670562 à la date du 31/12/2020, mis en place dans le cadre du préfinancement de subventions notifiées pour les travaux de réhabilitation de l'école.

Cet emprunt aura une durée totale de 1 AN.

Ensuite, la commune se libèrera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt :

- Avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 0,36%.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 250 €uros.

La commune réglera, également, les intérêts courus entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020 soit 157,50 €.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du RA.

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances

et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Monsieur Laurent DANEDE, Maire de la commune de TOURRIERS est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Votants : ...	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

Questions diverses :

- La messe inaugurale de l'église est maintenue le samedi 10 octobre 2020 à 18h30 : explication des consignes sanitaires
- Il faut prévoir une réunion de commission URBANISME pour le PLUi avec la définition des zones à construire : lundi 19 octobre 2020 à 18h30.
- Il faut prévoir également une réunion de la commission VOIRIE pour relancer l'aménagement du bourg : 9 novembre 2020 à 18h30.
- Repas des aînés : Monsieur le Maire propose d'annuler le repas des aînés (cause crise sanitaire). Il faudra faire un mot pour expliquer.
- Téléthon : dans quelles conditions la journée peut-elle être maintenue ?
- Sapins de Noël : achat par l'intermédiaire de l'AIPE (250€ /an).
- Corinne JOUBERT demande à sortir un Flash Info. La commission COMMUNICATION se réunira le 20 octobre 2020 à 16h30
- Ludovic HAULBERT demande s'il y a toujours l'interdiction de stationner sur l'espace privé communal derrière l'école pour les parents. Le maire dit que les parents ont reçu comme chaque année un règlement expliquant l'emplacement des stationnements. Dès que le parking sera terminé, des panneaux réglementaires seront implantés.
- Ludovic HAULBERT informe que des camions viennent stationner au chardonneau et que pour tourner ou manœuvrer, ils roulent sur les trottoirs.
- Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE informe qu'il n'y a pas eu de soucis avec les gens du voyage pendant le dernier stationnement.

Monsieur le Maire demande le huis clos pour parler d'un dossier sensible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le maire clos la séance à 22h30.